

Association des Auditeurs
de l'Institut des hautes etudes de defense nationale
en

MIDI-PYRENEES



"La citoyenneté en action"



L'IHEDN



Nom	Institut des hautes études de défense nationale
Nom usuel	IHEDN
Date de naissance	1936, création du Collège des hautes études de défense nationale, fondé par l'amiral Castex, devenu IHEDN en 1948
Statut	Établissement public administratif (1997)
Autorité	Premier ministre
Spécificité	Institut de formation
Missions	Développer l'esprit de défense, sensibiliser aux questions internationales en

- > réunissant des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire, ainsi qu'aux différentes catégories socioprofessionnelles de la Nation, français ou étrangers, en vue d'approfondir en commun leurs connaissances des questions de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense.

- > préparant à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs militaires et civils, français ou étrangers, exerçant leur activité dans le domaine de la défense, de la politique étrangère, de l'armement et de l'économie de défense

- > contribuant à promouvoir et à diffuser toutes connaissances utiles en matière de défense, de relations internationales, d'armement et d'économie de défense

Adresse

Institut des hautes études de défense nationale
1 place Joffre
75700 Paris SP 07

www.ihedn.fr

L'Union IHEDN



L'UNION-IHEDN regroupe l'ensemble des 42 associations d'auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale soit :

- 3 associations nationales : AA-IHEDN, AA-CHEAr et ANAJ-IHEDN
- 32 associations régionales de métropole et des outre-mer : AR-IHEDN
- 7 associations internationales et thématiques : Europe-IHEDN, Euromed-IHEDN, Afrique-IHEDN, AmLat-IHEDN, AMO-IHEDN, IE-IHEDN et AFEDS-IHEDN

Les auditeurs de l'IHEDN sont des décideurs, des hauts responsables des armées, de la fonction publique et du secteur privé. Ils ont un idéal et un objectif : promouvoir et développer l'esprit de défense et de sécurité, raison pour laquelle l'État a mandaté l'IHEDN pour les former.

Au sein de chacune des 42 associations, les auditeurs poursuivent la réflexion qu'ils ont commencée lors de leur formation. Ils sensibilisent les élus aux problèmes de défense. Ils s'investissent, au service des enseignants de l'Éducation nationale, par le biais des trinômes académiques. Ils participent aux « Réserves ». Ils remplissent des fonctions de conseillers de défense. Ils apportent leur expertise dans différents domaines dont l'intelligence économique, et mettent leurs compétences à disposition des préfets et des élus sur tout le territoire national.

Les associations et les auditeurs de l'IHEDN développent un grand nombre d'initiatives au service de la défense et de la sécurité de la France et de l'Europe. Ce sont des relais d'opinions dans les secteurs où ils exercent leurs compétences.

L'AR 19 IHEDN



Un relais de l'IHEDN

Nom : Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale en Midi-Pyrénées

Siège social : Préfecture de la Haute-Garonne, 31000 Toulouse

Cette association régionale couvre huit départements :

Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Création : Statuts déposés à la préfecture de la Haute-Garonne le 8 août 1966 sous le numéro 06452 .

Nombre d'adhérents :

Nature	Nombre
Auditeurs nationaux	17
Auditeurs régionaux	192
Jeunes (ANAJ)	25
Associés	71
Postulants	10
AA CHEAr	40
Total	355

Objectifs :

- Maintenir et renforcer les liens entre les auditeurs des différentes sessions de l'IHEDN, ceux du CHEAr et de l'ANAJ.
- Développer l'esprit et la culture de défense et de sécurité dans la nation
- Contribuer à la réflexion sur la défense et apporter son concours à l'IHEDN pour l'accomplissement de ses missions.

LES TRAVAUX ET LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

LES TRAVAUX D'ETUDES annuels ont trait:

- à un sujet dit : « d'actualisation les connaissances » proposé par l'IHEDN,
- à un ou des thèmes de réflexion nationaux ou initiative régionale.

Ces sujets sont étudiés par plusieurs comités sur Toulouse et les départements de la région.

LES METHODES DE TRAVAIL :

Elles s'inspirent de celles pratiquées dans les sessions de l'IHEDN (documentation, conférences par des personnalités extérieures de tendances diverses, travaux en comités et restitutions en séances plénières de chaque groupe de travail, rédaction d'un rapport de synthèse).

Travaux et séances plénières se déroulent dans une ambiance de totale liberté d'expression et de parfaite courtoisie : diversité des opinions et tolérance sont la règle. **Les rapports** sont adressés à l'IHEDN et présentés, s'ils sont jugés de qualité : lors du FORUM annuel des travaux des associations de l'UNION-IHEDN

- lors de Forum inter-régionaux (le premier a eu lieu à Toulouse en 2011 pour le Grand Sud)
- ils sont utilisés pour l'élaboration des Annales des travaux que l'IHEDN adresse chaque année aux autorités supérieures en vue de l'information des départements ministériels intéressés par l'analyse et les suggestions des auditeurs.

Parallèlement : L'UNION-IHEDN diffuse à **tous les auditeurs** des extraits des rapports au moyen de la revue « Défense » revue de l'Union des Associations de l'IHEDN

L'Association de Midi-Pyrénées présente ses travaux aux Autorités régionales invitées lors de sa séance de clôture (en juin de chaque année).

LA FORMATION AUX QUESTIONS DE DEFENSE

Les associations participent à l'action décentralisée prévue dans les Protocoles Défense - Education Nationale – IHEDN.

Qui visent en particulier à assurer, dans le cadre de la formation continue des enseignants des second et premier degré, leur information, leur formation, puis leur perfectionnement.

Elle doit enfin étendre son action aux Universités et aux Ecoles de l'enseignement supérieur.

Le Trinôme académique

Les trinômes académiques regroupant l'Éducation Nationale, la Défense et l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) ont été créés en application du protocole d'accord Défense-Éducation du 23 septembre 1982, renouvelé et développé par différents protocoles.

Les Conseillers de défense auprès des Préfets

Le décret du 10 décembre 1987 institue, auprès des Préfets, des Conseillers de défense, choisis par le Premier Ministre (S.G.D.N.) parmi les auditeurs de l'IHEDN. Ceux-ci contribuent, à titre bénévole, à des études ponctuelles ou participent à des instances consultatives.

Les Référents Correspondants Défense

Dans chaque département, un référent IHEDN doit venir en soutien de la formation et de l'information des correspondants défense des municipalités, organisées par le Ministère de la Défense (DMD)

Travaux d'études

Les Etats défaillants, la Mer et les Océans, les nouvelles conflictualités au XXe siècle la citoyenneté, les vulnérabilités économiques régionales, la bombe alimentaire, l'arc de crise le totalitarisme religieux...

Conférences

La mondialisation, les sources d'énergie et de matériaux d'origine agricole, les pôles de compétitivité, les OPEX, les révolutions arabes, les bases de défense...

Visites et voyages d'études :

Centre de Transmission de la Marine à Bram, prisons de Seysses et de Muret, laboratoire LASER Mégajoule du CEA, base de défense de Pau-Tarbes, observatoire du Pic du Midi...

Rome et le Vatican, golfe de Finlande et Saint Pétersbourg, Chine, Slovaquie, Sicile, Argentine, Pologne, Hongrie, Russie, Afrique du Sud.

ETRE MEMBRE DE L'AR IHEDN MIDI-PYRENEES

MEMBRES TITULAIRES

- soit être nommé auditeur après avoir suivi une session nationale, internationale ou en région de l'IHEDN ;
- soit avoir servi comme cadre à l'IHEDN pendant la durée d'une session nationale ;
- soit être issu d'une session nationale « Armement et Economie de Défense », de l'ex-CHEAr ou d'une session INHESJ ;
- et se conformer aux statuts de l'association, à son règlement intérieur, et à la Charte de l'adhérent.

LES MEMBRES POSTULANTS

L'Association admet, en nombre limité, des **membres POSTULANTS**, candidats potentiels à une prochaine session IHEDN, satisfaisant aux critères d'âge (35 à 55 ans), de qualification et de disponibilité fixés par l'IHEDN. Ces membres sont admis par décision du Comité directeur qui examine, chaque année leur situation, en fonction notamment de leur CV et motivations, puis de leur assiduité aux travaux.

Cette adhésion présente l'avantage de permettre au futur candidat :

- de mieux percevoir les objectifs et les méthodes de travail de l'IHEDN ainsi que son esprit,
- d'étayer sa motivation personnelle et de mieux connaître les devoirs liés à son engagement local.
- d'annoncer à son administration ou à son entreprise les compétences ainsi acquises en défense globale.

LES MEMBRES ASSOCIES

Enfin, l'association régionale s'enrichit d'un certain nombre de **membres ASSOCIES** « es qualité » qui n'ont pu suivre une session et qui sont volontaires pour offrir leurs compétences et leur disponibilité aux activités des groupes ou comités de réflexion.

L'association est un pôle de rencontres et de regroupement régional accueillant les Associations de Jeunes (l'ANAJ Midi-Pyrénées) ou ceux issus des séminaires d'Intelligence Economique.

Ils peuvent y développer leurs activités spécifiques et complètent ainsi le champ d'études de la défense globale.